

à tout le pays. Il me semble que le ministère, qui dit prendre des mesures pour mettre fin à cet état de choses, mérite des reproches pour n'avoir pas agi plus tôt.

Le ministre des Postes dira peut-être que la catégorie du maître de poste dépend du nombre des employés. Cependant, je signale à la Chambre que, dans les bureaux de poste de Montréal qui ont plus de trente employés, 75 p. 100 des maîtres de poste sont de la classe 2 tandis qu'à Toronto 92 p. 100 des maîtres de poste de bureaux correspondants sont de la classe 3. On peut donc en conclure que le classement des employés actuels du ministère des Postes ne correspond pas aux responsabilités et n'est pas le même dans toutes les villes. Je suis convaincu que c'est injuste et j'y vois la preuve d'un manque d'organisation au sein du ministère.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le président, je vais parler d'une situation qui existe au ministère des postes. Quand le comité a levé la séance à six heures, j'avais choisi, parmi un bon nombre d'exemples qu'on aurait pu citer, un cas pour illustrer la différence de rémunération dans ce qu'on peut considérer, somme toute, comme le même emploi. Ayant fourni les détails pertinents, je répéterai simplement que c'est ce genre de choses qui rend les gens malheureux et qui crée des difficultés au sein d'un organisme.

Aucune entreprise, privée ou publique, ne peut bien fonctionner à la longue si ses employés n'ont pas un bon moral. Quand on lit la publication des employés des Postes, et qu'on relève de temps à autre, dans les journaux, certains événements qui se produisent dans notre pays, on est porté à se demander si le moral du personnel du ministère des Postes est, dans son ensemble, aussi élevé qu'il devrait être. J'en doute fort. Je dirai que c'est le Gouvernement qui en est responsable, à la suite de l'état de choses que je viens de vous exposer. J'aborde maintenant la question des vols et de la protection contre le vol dans le service postal d'une façon générale. La situation s'est aggravée continuellement depuis trois ans. Je suis prêt à admettre que le ministère a fait un effort,—et je dirai que cet effort a été sincère et parfois considérable,—pour y remédier mais jusqu'ici les résultats qu'on serait en droit d'attendre ne se sont pas produits.

Je suis porté à croire,—et je l'ai mentionné au comité,—que l'effort qui a été tenté est

la conséquence directe du débat qui s'est déroulé à la Chambre il y a environ deux ans sur la protection ou le manque de protection contre le vol dans le service postal et de l'examen des faits qui ont alors été soumis. Depuis ce temps, le ministère a certainement beaucoup amélioré la façon dont il tient compte des vols ordinaires ou avec effraction et semble avoir pris quelques mesures dans d'autres domaines.

Cependant, nous constatons que l'incidence des effractions pour ce qui est du service postal a augmenté constamment d'une année à l'autre. Au cours de l'année civile 1953, on en a compté 101; 171 en 1954 et 235 en 1955. Les pertes,—au cours de l'année financière cette fois,—subies par le service postal durant l'année terminée en 1954 ont été de \$32,000 approximativement; durant l'année terminée en 1955, de \$58,000; et durant l'année terminée en 1956, de \$99,000 environ. C'est une notable augmentation.

J'ai fait tout à l'heure une comparaison à cet égard entre le Canada et les États-Unis. Nous constatons que, de 1953 à 1954, les vols dans les bureaux de poste ont augmenté de 21 p. 100 aux États-Unis. Ils sont passés de 1,087 à 1,280. Ce sont les derniers chiffres dont je dispose. Mais, au Canada, ils sont passés de 101 à 171, soit une augmentation de quelque 70 p. 100.

Quand il a été question de cela au comité, le ministre a dit ne pas vouloir faire de comparaison entre notre pays et les États-Unis. Voici ce qu'il a dit, ainsi qu'en fait foi la page 682 du rapport du comité spécial des prévisions budgétaires:

Ce qu'il faudrait comparer, c'est la fréquence des vols aux bureaux de poste avec la fréquence des crimes, autres vols, et ainsi de suite au Canada.

Plus loin, il a dit:

Si la fréquence des autres crimes diminue au Canada, alors on pourrait dire que nos services sont victimes de plus d'infractions que d'autres entreprises au Canada. Sauf erreur, tel n'est pas le cas.

Par la suite, les conseillers du ministre ont dit qu'ils n'avaient pas de chiffres permettant d'établir de façon satisfaisante la comparaison entre les vols au ministère des Postes et la situation générale au pays. Je crois qu'il est intéressant de savoir que, il y a quelques jours à peine, a paru une publication de l'État intitulée: "La statistique des infractions criminelles et autres."

On y voit que les condamnations pour vol avec effraction, violation de domicile et effraction de magasin ont été de 6,634 en 1953 et de 7,568 en 1954. C'est une augmentation de 14 p. 100 au cours de cette période, la dernière sur laquelle nous possédions une statistique. Dans le cas de la poste, au cours de cette même période, l'augmentation